



Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire
Lundi 23 juin 2025 à 19h00
Au battoir de Chapelle-sur-Moudon

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 25.03.2025 à Thierrens
3. Communications du Bureau
4. Préavis N° 03/2025 – Avenant à l'article 68 – rubrique Chiens – Règlement de Police communale
5. Préavis N° 04/2025 – Renouvellement des autorités communales
6. Préavis N° 05/2025 – Comptes 2024 & rapport de gestion 2024
7. Rapports des délégués aux diverses Associations
8. Communications de la Municipalité
9. Nomination du bureau et de la commission de gestion et des finances
10. Divers

Monsieur le Président, Frédéric Perrin, remercie les membres de l'assemblée d'avoir répondu présents et souhaite la bienvenue à chacun ainsi qu'à la presse et déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Pour rappel, les séances sont enregistrées et l'enregistrement sera supprimé après acceptation du PV par l'assemblée. Il précise que, de la même manière que dans le Règlement du CC, art. 1a, toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession nommée durant cette séance s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Au nom du bureau et afin de faciliter le travail des scrutateurs et de la secrétaire, Monsieur le Président rappelle les points suivants :

- Concernant les votes à main levée, chaque membre est appelé à lever la main (acceptation, avis contraire, abstention). Les scrutateurs indiquent quand l'assemblée peut baisser la main, établissent le résultat et le communiquent à haute voix.
- Concernant la prise de parole, chaque conseiller est invité à se lever et à se présenter à chaque fois que la parole lui est donnée.

L'ordre du jour de la séance a été envoyé avec la convocation. Aucune remarque n'est soulevée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 50 Conseillers

Excusés : Mmes Christine Dubrit, Corinne Pittet, MM. Pierre-Olivier Baptiste, Arthur Bovey, Julien Crisinel, Eric Gilliard, Olivier Junod, Lionel Pasche, Emilien Piot, Steve Pradervand

Absent : néant

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25.03.2025 à Thierrens

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 est donc accepté à la majorité, 1 abstention. Monsieur le Président remercie la secrétaire, Mme Marjorie Franzini, pour sa rédaction.



3. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines rencontres avec la Municipalité et des Conseils. Il est demandé à chaque conseiller de bien vouloir les réserver, afin de faciliter l'organisation. Il en profite pour remercier les conseillers qui ont siégé dans une commission le 10 juin dernier.

Pour rappel, les prochaines dates des séances sont les suivantes :

Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Jeudi 18 septembre 2025	Jeudi 2 octobre 2025, 19h30 à Thierrens
Mercredi 26 novembre 2025	Mercredi 10 décembre 2025, 19h30 à Neyruz
Mercredi 11 mars 2026	Mercredi 25 mars 2026, 19h30 à Thierrens

Monsieur le Président nomme les conseillers qui seront convoqués pour le dépouillement des votations du 28 septembre prochain. Les informations détaillées leur parviendront par mail un mois avant la date du dépouillement et la liste des scrutateurs est disponible en tout temps sur l'espace sécurisé. Il rappelle qu'en cas d'indisponibilité, il est de la responsabilité de chacun de trouver un membre du Conseil remplaçant et d'en informer le bureau.

Il est rappelé à l'ensemble des conseillers communaux qu'ils ont été assermentés et qu'ils doivent représenter l'intérêt public et non les intérêts privés.

4. Préavis N° 03/2025 – Avenant à l'article 68 – rubrique Chiens – Règlement de Police communale

La parole est donnée à M. Marc Boulard, Municipal, qui n'a pas d'explications à donner mais reste à disposition en cas de questions.

Mme Joëlle Martin présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

M. Vincent Fellrath fait mention des chiens laissés devant les maisons ou dans les jardins qui aboient et demande s'il serait possible de rajouter une mention concernant le respect du voisinage en cas d'envoi d'une lettre à chaque détenteur de chien, comme suggéré par la commission ad hoc dans son rapport.

M. Marc Boulard, Municipal, répond que l'aboiement ne représente pas un danger et ne peut donc pas entrer dans le règlement. Il est rappelé qu'en cas d'abus, il est possible de faire intervenir la police.

Mme Christine Burri relève l'interdiction dans les écoles et demande s'il faudrait rajouter un article concernant les chiens d'assistance.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que les détenteurs de macaron ne nécessitent rien au niveau du règlement.

M. Jacques Dind explique que le problème des chiens sur les chemins publics a déjà été signalé à la Municipalité il y a quelques années. Bien que le règlement soit clairement délimité au niveau des zones avec une possibilité de verbaliser, il n'est pas assez strict, notamment sur le domaine public, et le véritable problème est les détenteurs de chiens.

M. Marc Boulard, Municipal, répond qu'il s'agit d'une question d'éducation et de savoir-vivre.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote du préavis N° 03/2025 :

Oui : 48

Non : 0

Abstention : 1

☞ Le préavis N° 03/2025 est approuvé à la majorité



Le Conseil décide :

- ↳ **d'adopter l'avenant à l'article 68 du règlement de police communale, concernant la rubrique Chiens, tel que présenté ;**
- ↳ **de charger la Municipalité de soumettre cette modification à l'approbation cantonale.**

Monsieur le Président remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

5. Préavis N° 04/2025 – Renouvellement des autorités communales

La parole est donnée à Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, qui rappelle que pour modifier le nombre de conseillers communaux pour la prochaine législature, le délai pour soumettre un préavis est fixé au 30 juin précédant la fin de la législature. C'est également pour cette raison qu'un vote consultatif a eu lieu lors du Conseil du 25 mars dernier afin de connaître la tendance. Pour rappel, il y avait eu 12 votes contre et 37 votes pour, raison pour laquelle un préavis a été préparé.

Mme Christine Burri présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée de refuser le préavis tel que présenté par la Municipalité et d'attendre l'introduction de la nouvelle Loi sur les Communes (LC).

Ouverture de la discussion.

M. Nicolas Borgeaud demande si au niveau légal, un préavis adopté au 23 juin peut entrer en vigueur au 30 juin tenant compte du délai référendaire de 30 jours.

M. Valentin Dubach, Municipal, répond que l'organisation interne du Conseil communal n'est pas soumise au referendum.

Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, précise que la modification du nombre de conseillers est effective pour la prochaine législature, soit au 1^{er} juillet 2026 et ajoute que le nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031 doit être communiqué à la Préfecture avant le 30 juin 2025.

M. Vincent Fellrath trouve important de rester à 60 pour une grande commune fusionnée comme Montanaire. Il déplore le mode de scrutin utilisé lors des dernières élections qui ne donnait aucune chance d'être élu si le candidat ne faisait pas partie d'une grande liste. Il propose de changer le mode de scrutin pour plus de représentativité.

Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, répond qu'à partir de 3000 habitants, l'élection selon le système proportionnel est appliquée et que les sièges sont répartis entre les différents partis. Ce qui n'est pas le cas pour les communes, comme Montanaire, qui ont moins de 3000 habitants au 31 décembre 2024 (1,5 ans avant le début de la nouvelle législature). Elle rappelle qu'un tirage au sort a lieu pour définir l'ordre sur la liste mais qu'en effet sur des listes ayant plus de candidats que de sièges à repourvoir, ceux en bas de liste sont défavorisés.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, ajoute qu'un postulat ou une motion a été déposé par le Grand Conseil pour augmenter à 5000 habitants l'élection selon le système proportionnel. En effet, certaines communes, notamment Echallens, se sont rendues compte que l'élection proportionnelle à partir de 3000 habitants représente un réel problème.

M. Vincent Fellrath demande s'il serait possible de limiter le nombre de candidats par liste au nombre de sièges à repourvoir.

Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, répond que ce sujet sera rediscuté lors de l'organisation de l'élection.

Monsieur le Président ajoute que le bureau a déjà eu une discussion à propos de bloquer les listes en fonction du nombre de sièges à repourvoir.

Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, précise que peu importe le nombre de conseillers communaux (50 ou 60), les 18 suppléants sont obligatoires afin de ne pas avoir besoin d'organiser des élections complémentaires en cours de législature.

M. Vincent Pasquier demande si aujourd'hui tous les villages sont encore bien représentés, comme c'était le cas lors de la création de Montanaire où chaque village était représenté de manière proportionnelle.



Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, répond que certains villages avaient plus de représentants auparavant mais qu'il avait été décidé qu'après deux législatures, Montanaire ne formait qu'une seule commune.

M. Pascal Crisinel ajoute que cela faisait partie de la convention de fusion de ne plus avoir une proportion de représentants par village.

M. Abram Pointet explique que cette manière de procéder est tolérée la première législature mais ensuite ce n'est plus autorisé de faire des circonscriptions.

M. Marc Chablaix remarque qu'il est important de communiquer plus clairement sur le rôle du conseiller, notamment si le nombre diminue à 50. Il relève qu'une grande proportion de conseillers ne sont pas sollicités dans des Conseils permanents mais uniquement pris occasionnellement pour des commissions ad hoc ou du dépouillement, ce qui engendre le sentiment que le rôle du conseiller se limite uniquement au travail préparatoire pour les séances, ce qui n'est pas suffisant. En cas de diminution à 50 conseillers et si ce sentiment perdure, il semble difficile d'avoir assez de délégués pour les associations, car en comptant 50 sièges, presque l'ensemble des conseillers sera sollicité sur l'année dans des commissions/Associations permanentes ou ad hoc. Il serait opportun de communiquer de manière adéquate afin de motiver les personnes.

Mme Chloé Crisinel Bettex, membre du bureau, explique que ce dernier est très ouvert aux idées et recommandations pour les prochaines élections. Elle relève que c'est complexe et que le bureau fera au mieux en tenant compte de la légalité. De plus, que le nombre passe à 50 ou reste à 60, l'investissement nécessaire sera bien expliqué aux nouveaux candidats.

Mme Elke Hofstaetter Pasche trouve judicieux de déposer une liste avec les conseillers sortants qui se représentent en le spécifiant pour pouvoir les reconnaître. Cette manière de procéder a été faite dans d'autres communes, comme Poliez-Pittet.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote du préavis N° 04/2025 :

Oui : 19

Non : 23

Abstention : 7

↳ Le préavis N° 04/2025 est refusé à la majorité

Le Conseil décide :

- ↳ de refuser le préavis 04/2025 « Renouvellement des autorités communales » ;
- ↳ d'attendre l'introduction de la nouvelle Loi sur les Communes (LC).

Monsieur le Président remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

6. Préavis N° 05/2025 – Comptes 2024 & Rapport de gestion 2024

La parole est donnée à M. Valentin Dubach, Municipal, qui explique les grandes lignes des comptes 2024 et reste à disposition en cas de questions.

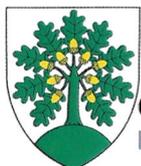
M. Kevin Forestier présente le rapport de la commission de gestion et des finances sur les comptes 2024 et recommande à l'assemblée d'adopter les comptes 2024 tel que présenté par la Municipalité.

La parole est donnée à Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, qui n'a pas d'explications à donner sur le rapport de gestion 2024 mais reste à disposition en cas de questions.

Mme Corinne Favre présente le rapport de la commission de gestion et des finances sur le rapport de gestion 2024 et recommande à l'assemblée d'adopter le rapport de gestion 2024 tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote du préavis N° 05/2025 :



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Oui : 49
Non : 0
Abstention : 0

↳ Le préavis N° 05/2025 est approuvé à l'unanimité

Le Conseil décide :

- ↳ **d'approuver les comptes 2024 tels que présentés :**
Total des charges CHF 15'293'383.10
Total des revenus CHF 15'662'890.49
D'où un excédent de revenus de CHF 369'507.39
- ↳ **d'approuver le rapport de gestion 2024**

Monsieur le Président remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

7. Rapports des délégués aux diverses Associations

La parole est donnée à M. Valentin Pidoux afin qu'il présente le rapport de l'Association de distribution d'eau de la Menthue. Monsieur le Président le remercie pour la lecture de son rapport.

La parole est donnée à M. Daniel Kalina afin qu'il présente le rapport de l'Épuration entente intercommunale Boulens-Chapelle. Monsieur le Président le remercie pour la lecture de son rapport.

La parole est donnée à M. Pascal Crisinel afin qu'il présente le rapport de l'AIDDEV (Association Intercommunale de distribution d'eau de Vusery). Monsieur le Président le remercie pour la lecture de son rapport.

Monsieur le Président rappelle qu'avant chaque assemblée du Conseil, les délégués qui souhaitent présenter un rapport sont invités à en informer le bureau.

Il rappelle également que les membres qui ne sont pas directement rétribués par leur Association sont priés de transmettre au bureau du Conseil la fiche de décompte d'heures pour la période allant du 01.07.2024 au 30.06.2025 au plus tard le 30 juin prochain.

8. Communications de la Municipalité

Informations communiquées par M. Yves-Alain Bigler, Municipal :

Le permis de construire a été reçu pour la buvette d'alpage de Denezy. Un préavis sera présenté au Conseil encore cette année.

Informations communiquées par M. Pascal Arbenz, Municipal :

Le tapis final à Chanéaz sera fait durant la semaine du 11 au 15 août 2025 puis le marquage qui finalisera ce préavis.

Le projet d'étude concernant la réfection de la chaussée et des canalisations à Correvon est en cours de finalisation. Un préavis sera présenté en décembre.

Informations communiquées par Mme Nathalie Jatton, Municipale :

Concernant le chantier de l'administration à Thierrens, le toit est pratiquement terminé et la réfection du clocher va démarrer. La finalisation des façades est en attente du tailleur de pierre pour effectuer les bordures de fenêtre. Le chantier devrait être terminé cet automne.

Concernant l'auberge du Cheval Blanc à St-Cierges, le planning est pour l'instant respecté et les architectes prévoient la fin des travaux début octobre pour une entrée en fonction du nouveau tenancier au 1^{er} novembre de cette année. Le tenancier a été trouvé mais rien n'est encore signé pour l'instant.



La boucherie du Casino à Chapelle-sur-Moudon est actuellement en travaux. Le service de l'hygiène a demandé de vider les locaux et tout sera refait à neuf pour répondre aux normes d'hygiène.

La commission du PECC a été nommée et s'est déjà rencontrée à deux reprises dont une avec la Municipalité. Le règlement a été effectué et est en consultation.

Informations communiquées par Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique :

Pour rappel, les nouveaux statuts de l'ARASPE ont été votés par le Conseil en 2024. Deux communes ayant refusé ces modifications, la proposition à l'article 10 qu'il y ait un représentant de la Municipalité et également un représentant du Conseil n'entrera pas en vigueur et l'ARASPE ne sera représentée que par l'exécutif. Malgré tout ce processus, qui a pris plus de deux ans, l'association intercommunale sera dissoute d'ici un à deux ans et une nouvelle structure poursuivra les missions actuelles mais la gouvernance changera. Un groupe de travail composé avec la DGS (Direction générale de la santé) et les ARAS (Association Régionale d'Action Sociale) a relevé que les changements principaux seront la forme juridique et le transfert des missions actuellement accomplies par chaque association intercommunale à des établissements autonomes de droit public qui reprendront le personnel. Les associations intercommunales seront dissoutes. Pour terminer, un Conseil d'établissement sera créé, composé de 7 à 9 membres dont la majorité sera des municipaux en charge des affaires sociales.

Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :

Concernant l'AIDEV, des subventions à hauteur de 27% seront reçues de l'ECA mais également une promesse de 24% des AF (Améliorations foncières).

La Menthue va engager un fontainier et une opportunité s'offre à Montanaire pour participer à l'engagement de cette personne pour gérer ses réseaux d'eau dès le 1^{er} janvier prochain. De plus, Valentin Pidoux a informé la Municipalité de son souhait de cesser son mandat comme suiveur d'eau. Avec le début du projet de l'AIDEV, cette personne pourra également reprendre ce poste de fontainier et ensuite des surveillants de réseaux pourront éventuellement être engagés comme aide.

Concernant l'éclairage public, tous les villages sont équipés en LED et reliés à la télégestion, ce qui permet une économie d'énergie importante. Il ajoute que le Projet Perséides sera reconduit au mois d'août et que tous les éclairages seront éteints durant la nuit à cette occasion.

Mme Anne Leresche demande si des détecteurs de mouvement sont posés sur les lampadaires.

M. Michel Rosset, Municipal, répond par la négative en raison du prix et par rapport au LED qui supporte mal la basse tension (min 20%) en faisant des pannes régulièrement. Pour rappel, l'éclairage est à 80% de 20h à 23h puis diminue à 20% jusqu'à 5h.

Informations communiquées par M. Marc Bourlard, Municipal :

Un problème de surpopulation de chats errants a été constaté à St-Cierges. Une intervention en collaboration avec la SVPA est prévue durant le courant du mois d'août. La population sera informée par tout-ménage et via le site internet. Si toutefois un chat domestique est attrapé, le propriétaire aura 15 jours pour le récupérer.

9. Nomination du bureau et de la commission de gestion & des finances

Monsieur le Président rappelle que par son mail du 10 juin dernier, le bureau a invité les membres du Conseil intéressés à rejoindre le bureau à s'annoncer, afin d'organiser l'élection.

Pour rappel, selon le règlement du Conseil, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement par acclamation.

La parole est donnée au Vice-Président, M. Johan Roubatel, pour l'élection du Président du Conseil pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

Monsieur le Vice-Président informe que M. Frédéric Perrin a manifesté le souhait de se représenter au poste de Président et demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour ce poste. Personne n'ayant manifesté son intérêt, Monsieur le Vice-Président procède à l'élection du Président, soit :



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

- Nomination du **Président du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2025 au 30.06.2026

Par acclamation, est élu, M. Frédéric Perrin

La parole est donnée au Président qui informe que les membres actuels du bureau ont manifesté le souhait de se représenter aux différents postes et demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Personne n'ayant manifesté son intérêt, Monsieur le Président procède à la nomination du bureau, soit :

- Nomination du **Vice-Président du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2025 au 30.06.2026
Par acclamation, est élu, M. Johan Roubatel
- Nomination du **Membre du bureau du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2025 au 30.06.2026
Par acclamation, est élue, Mme Chloé Crisinel Bettex
- Nomination des **Scrutateurs** pour un an, soit du 01.07.2025 au 30.06.2026
Par acclamation, sont élus, Mme Corinne Pittet & M. Pierre-Olivier Baptiste
- Nomination des **Scrutateurs suppléants** pour un an, soit du 01.07.2025 au 30.06.2026
Par acclamation, sont élus, MM. Christian Crisinel & Ludovic Lin

Monsieur le Président rappelle que par son mail du 10 juin dernier, le bureau a invité les membres du Conseil intéressés à rejoindre la commission de gestion et des finances à s'annoncer, afin d'organiser l'élection.

Monsieur le Président informe que des membres actuels de la commission de gestion et des finances ont manifesté le souhait de se représenter et demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Personne n'ayant manifesté son intérêt, Monsieur le Président procède à la nomination de la commission de gestion et des finances, soit :

- Nomination des **membres de la commission de gestion & des finances** pour un an, soit du 01.07.2025 au 30.06.2026
Par acclamation, sont élus, Mmes Christine Dubrit et Corinne Favre & MM. Kevin Forestier, Sébastien Gasser et Emilien Piot
- Nomination des **membres suppléants de la commission de gestion & des finances** pour un an, soit du 01.07.2025 au 30.06.2026
Par acclamation, sont élus, MM. Marin Freymond et Jean-Luc Jatton

10. Divers

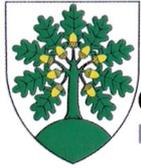
M. Abram Pointet demande quelle est la conséquence d'un refus de la SRGZA par une commune.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que les communes ont rendez-vous jeudi 26 juin à Echallens pour signer les documents. Le processus continue car il y a divergence de point de vue entre les divers juristes du Canton. Pour rappel, un cas similaire s'était présenté pour le PDR (plan directeur régional), avec deux communes qui avait refusé le projet. Celles-ci ont été écartées et le projet a été mis en place. Le cas est entre les mains du service juridique du Canton.

Mme Anne Leresche demande des nouvelles du Pacom.

Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond n'avoir aucune nouvelle du Canton.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, ajoute que les corrections demandées par le Canton ont été effectuées mais que le problème est que les lois vont plus vite que les urbanistes. La Municipalité a décidé de passer en force car la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine) demandait d'étendre le périmètre ISOS de Denezzy à d'autres maisons alors qu'elle n'avait pas fait de remarque au préalable et que la Municipalité estime que ce ne sont pas des biens historiques à protéger. Pour un total de 11 années sur ce dossier, il reste encore 35 oppositions à gérer et de nouvelles lois entrent en vigueur entre temps.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

M. Valentin Pidoux a été interpellé concernant l'accès à la benne réservée aux entreprises à Thierrens, dont l'escalier est insalubre depuis un certain temps et non équipé pour l'utiliser.

M. Pascal Arbenz, Municipal, prend note et une sécurisation sera mise en place.

M. Thomas Bolzli explique que la seule borne hydrante de Corrençon qui a de la pression est hors service depuis trois mois et demande si elle sera réparée ou si un plan B sera mis en place, notamment pour les pompiers.

M. Michel Rosset, Municipal, répond que les bornes sont contrôlées tous les 3 ans par l'entreprise Hinni. En effet, une borne est hors service car elle a très peu de pression et avec le projet de l'AIDEV, le village de Corrençon sera remis à neuf et certaines conduites déplacées. Le plan B de se servir directement au réservoir n'étant pas autorisé, la Municipalité va regarder avec le service technique de l'entreprise Hinni pour qu'au moins une borne dans le village soit fonctionnelle, bien que le village de Corrençon ait un débit avec une pression minimale. Il est précisé qu'un montant de 4'000.- pour les contrôles et de CHF 20'000.- pour les priorités 1, 2 et 3 est mis au budget chaque année et que le réseau global de Montanaire est en très bon état. L'ECA procédera prochainement à une validation de toutes les bornes hydrantes afin de toucher les subventions et leurs retours seront disponibles.

M. Flavian Stoll lit à l'assemblée sa lettre de démission du Conseil communal et de facto de l'ASIRE au 30 juin 2025 et remercie chacun pour les bons échanges.

Monsieur le Président le remercie pour ces 4 années d'investissement et rappelle à l'assemblée que l'élection d'un membre à l'ASIRE sera portée au prochain ordre du jour et invite les intéressés à contacter le bureau.

M. Sébastien Gasser demande des nouvelles de la commission patrimoine qui avait été constituée il y'a une année et demie et dont aucune suite n'a été donnée suite à la première rencontre. La Municipalité n'ayant pas eu de retour à ce sujet et pas d'explications supplémentaires à donner, Monsieur le Président prendra contact avec le Président de la commission, M. Pierre-Olivier Baptiste, pour connaître l'avancée du projet.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa présence et son attention et souhaite à tous un bel été. Il clôt la séance à 20h31. La prochaine séance du Conseil est planifiée au **jeudi 2 octobre 2025 à 19h30** à Thierrens.

Thierrens, le 29 juillet 2025

Pour le Conseil communal

Le Président

Frédéric Perrin



La Secrétaire

Marjorie Franzini